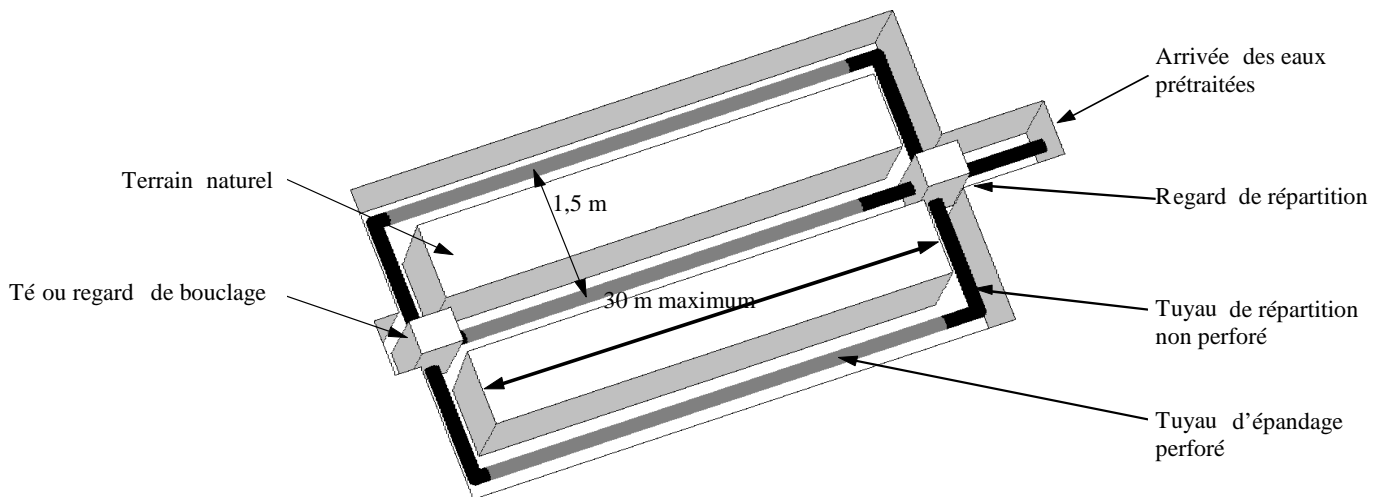


CONSEIL POUR L'IMPLANTATION DE TRANCHEES D'EPANDAGE

Vue de dessus des tranchées d'épandage



⊕ Généralité

Les tranchées d'épandage sont un système utilisant le sol en place pour le traitement et l'évacuation des effluents par infiltrations. Il faudra au préalable s'assurer que la perméabilité du sol est suffisante.

⊕ Réalisation des fouilles

Le terrassement est interdit lorsque le sol est détrempé. Les fouilles ne doivent pas rester à ciel ouvert par temps de pluie et seront remblayées au plus tôt, **après contrôle de bonne exécution des travaux par le SPANC.**

Les travaux ne doivent pas entraîner le compactage des terrains réservés au système de traitement. Pour cela, les engins de terrassement doivent effectuer les fouilles en une seule phase. Les parois et le fond de fouilles seront scarifiés au râteau sur environ 0,02 m de profondeur

► Exécution des fouilles pour le regard de répartition et les tuyaux non perforés

Les fonds de fouille destinés à recevoir le regard de répartition et les tuyaux pleins de répartition doivent permettre d'établir un lit de pose de 0,10 m d'épaisseur de sable.

Les parois et fond de fouille doivent être débarrassés de tout élément caillouteux ou anguleux de gros diamètre.

► Dimension et exécution des fouilles

Les tranchées doivent avoir un fond horizontal afin de s'affranchir de toute contre pente.

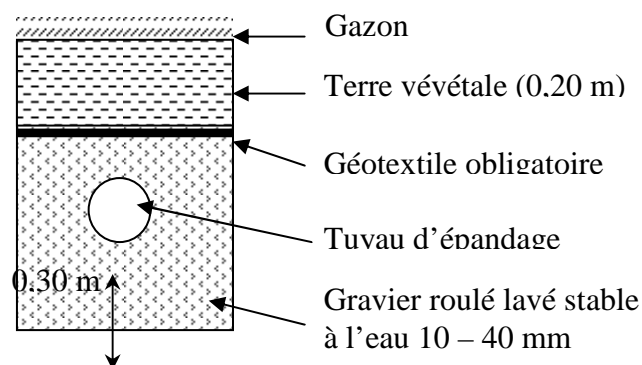
Les fonds de tranchées devront se situer entre 0,60 et 1 m sous la surface du sol, suivant le niveau d'arrivée des eaux prétraitées. Afin de ne pas trop enterrer les ouvrages, il est préférable de respecter la cote minimale de 0,60 m sous la surface du sol.

La largeur des tranchées en fond de fouille est de 0,50 m minimum.

Les tranchées sont parallèles et leur écartement d'axe en axe, déterminé par les règles de conception, ne doit pas être inférieur à 1,50 m. La longueur maximale de chaque tranchée est de 30 m. Il est préférable d'augmenter le nombre de tranchées (jusqu'à 5 en assainissement gravitaire) plutôt que de les rallonger.

L'épandage souterrain doit être bouclé chaque fois que la topographie le permet.

Coupe transversale d'une tranchée



Le fond de fouille est remblayé en graviers roulés lavés et stables à l'eau, d'une granulométrie de 10 à 40 mm, jusqu'au fil de l'eau, sur une épaisseur de 0,30 m et nivelé sur toute la surface.

Le gravier permet la rétention et la répartition des effluents avant leur infiltration dans le sol. Il n'a pas de rôle épurateur.

⊕ Pose des regards, tuyaux pleins et tuyaux d'épandage

► Pose du regard de répartition

Le regard doit être posé sur une couche de sable d'environ 0,10 m d'épaisseur de façon horizontale et stable. Les cotes des tuyaux issus de la fosse toutes eaux et celle d'arrivée doivent respecter d'amont en aval une pente minimum de 0,5%, afin de faciliter l'écoulement.

L'utilisation de regards d'eaux pluviales est inadaptée. Pour une bonne étanchéité, il est préférable de recourir à des regards prévus à cet effet. Afin de tenir compte du tassement naturel du sol après remblayage définitif, les raccords devront être souples, par exemple joint élastomère, et conçu pour éviter les fuites ou infiltration d'eau.

Pose des tuyaux de raccordement

Les tuyaux de raccordement sont les éléments permettant la jonction entre le regard et les tuyaux d'épandage. Ces tuyaux ne sont pas perforés, sur une longueur minimum de 0,50 m, pour assurer une stabilité maximale des regards.

Le lit de pose, constitué d'une couche de sable d'environ 0,10 m d'épaisseur, doit permettre un raccordement horizontal des tuyaux avec les regards.

► Pose des tuyaux d'épandage

Les tuyaux souples et les tuyaux de drainage agricoles sont interdits. Le diamètre des tuyaux doit être au minimum de 100 mm.

Les orifices des tuyaux auront une section minimale telle qu'elle permettra le passage d'une tige circulaire de 5 mm de diamètre, mais pas le passage des graviers. Si les orifices sont circulaires, ils auront un diamètre minimal de 8 mm. L'espacement des orifices sera de 0,10 à 0,30 m

Drain d'épandage : 

Drain agricole : 

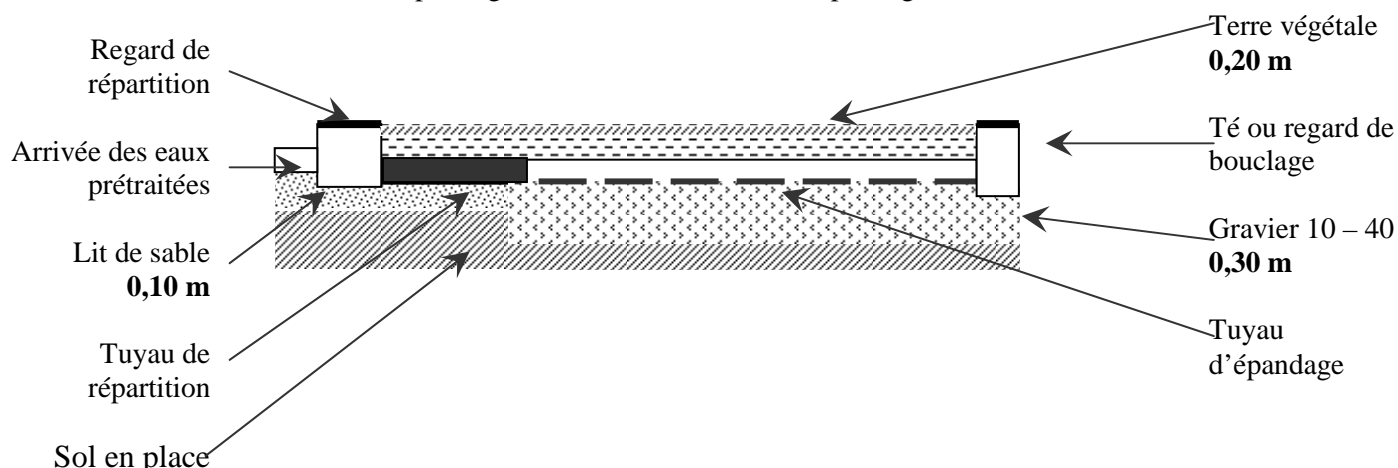
La pose des tuyaux d'épandage s'effectue sur le gravier, au milieu de la tranchée, orifices vers le bas, affectés d'une pente minimale régulière 0,5% (maximum 1%) dans le sens de l'écoulement.

Avant leur mise en place, on vérifiera que les orifices ne sont pas obstrués.

Une couche de graviers d'environ 0,10 m d'épaisseur est étalée avec précaution de part et d'autre des tuyaux d'épandage, le long de la tranchée, pour assurer leur assise.

Tuyaux d'épandage et graviers sont recouverts de géotextile perméable à l'eau et à l'air, de façon à isoler le gravier de la terre végétale qui comblerait la fouille. Le géotextile débordera de 0,10 m de chaque côté des parois de la fouille. Sa mise en place est délicate. Pour assurer la couverture sur l'ensemble de la tranchée, plusieurs feuilles pourront être utilisées bout à bout, en prévoyant un recouvrement d'au moins 0,20 m.

Coupe longitudinale d'une tranchée d'épandage



⊕ Remblayage

Attention, un contrôle de bonne exécution des travaux avant remblaiement doit être effectué par le SPANC.

La terre végétale utilisée pour le remblayage des fouilles est exempte de tout élément caillouteux de gros diamètre. Cette terre est étalée par couches successives directement sur le géotextile, en prenant soin d'éviter la déstabilisation des tuyaux et des regards. Le remblayage doit tenir compte des tassements du sol afin d'éviter tout affaissement ultérieur au niveau des tranchées.

Tous les tampons doivent rester apparents et affleurer au niveau du sol sans permettre le passage des eaux de ruissellement. Toute plantation d'arbre ou de végétaux est à proscrire dans un rayon de 3 m autour du système de traitement. Le traitement est situé en dehors de toute aire de circulation. Aucun revêtement imperméable à l'air et à l'eau ne doit recouvrir, même partiellement, la surface consacrée au traitement.